



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du sport

Question écrite n° 50511

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports sur la pratique du bobsleigh dans notre pays. En effet, cette discipline sportive très répandue dans les pays nordiques, ainsi que sur le continent nord-américain, n'est malheureusement pas très pratiquée en France. Elle reste l'apanage de certaines stations de sports d'hiver ou de villes de montagne disposant d'équipements très spécialisés. Cette particularité induit donc un certain retard de formation dans la préparation sportive, notamment chez les plus jeunes. Il pourrait donc s'avérer intéressant, dans l'objectif des préparations des futurs jeux olympiques, que la France puisse investir dans la réalisation de plusieurs pistes. Il lui demande de lui préciser la position des pouvoirs publics sur ce dossier.

Texte de la réponse

La pratique du bobsleigh reste confidentielle en France, notamment en raison d'un coût engendré par les équipements nécessaires et par l'absence de pratique de masse. C'est la Fédération française des sports de glace (FFSG) qui bénéficie de la délégation prévue par l'article L. 131-3 du code du sport pour la discipline bobsleigh, ainsi que pour les sept autres disciplines olympiques. Sur le territoire français, la pratique du bobsleigh représente une centaine de licenciés, repartis en 15 clubs. La FFSG, en équilibre financier précaire depuis des années, incite les clubs de bobsleigh à rechercher des partenaires locaux ainsi qu'un éventuel soutien municipal pour perdurer. Le coût engendré par la logistique nécessaire à cette discipline est en effet très conséquent (déplacement de l'équipage, bobsleigh, matériel annexe). En termes d'infrastructure, le territoire français possède une piste située à Macôt-La-Plagne construite à l'occasion des Jeux olympiques (JO) d'Albertville en 1992. Celle-ci est gérée par le syndicat intercommunal de La Grande Plagne (SIGP). À ce jour, cette piste n'est que très peu exploitée, tant pour une pratique de loisir que pour une pratique de haut niveau. Des questions se posent quant à sa rentabilité et à sa mise aux normes pour une pratique du sport de haut niveau. En outre, le rapport qualité/prix des prestations a amené la FFSG à conduire une réflexion concernant les disciplines de glisse, notamment pour l'utilisation d'une autre piste, située à Cezana, en Italie. La fédération, compétitive uniquement sur le bobsleigh féminin, ne devrait présenter qu'un seul équipage féminin aux prochains Jeux olympiques de Vancouver en 2010. Elle a choisi, en accord avec le ministère de la santé et des sports, de concentrer ses forces sur les disciplines artistiques et le short-track, où existent des effectifs plus conséquents. Aucun investissement dans ce type d'équipements n'est actuellement prévu, notamment en raison du coût de l'investissement initial et des charges d'exploitation. Cependant la candidature de la ville d'Annecy pour les JO 2018 pourrait être une opportunité pour une éventuelle réhabilitation de la piste de Macôt-La-Plagne ou la création d'une seconde piste sur le territoire français.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50511

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2009, page 5098

Réponse publiée le : 27 octobre 2009, page 10283